

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### Séance du lundi 19 juillet 2021

#### ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du 7 avril 2021

- |             |  |
|-------------|--|
| 2021-07-018 | Approbation de la synthèse du diagnostic du SCoT (annexes)   |
| 2021-07-019 | Retour des Communautés membres sur la proposition de candidature à l'UNESCO pour l'inscription des réseaux de fortifications Nord-Ardennais à la Liste du patrimoine mondial   |
| 2021-07-020 | Constitution du Collège des élus pour le PCAET   |
| 2021-07-021 | Information sur la création d'un visuel par un établissement scolaire  |
| 2021-07-022 | Approbation de la feuille de route pour l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) (annexe)   |
| 2021-07-023 | Demande d'avis sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Rhin-Meuse 2022-2027 et sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et des Programmes de mesures associés des districts du Rhin et de la Meuse au titre du cycle 2022- 2027 |
| 2021-07-024 | Demande d'avis sur la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) de la vallée de la Meuse, des Ayvelles à Givet  |
| 2021-07-025 | Demande d'avis sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de BAZEILLES  |
| 2021-07-026 | Demande d'avis sur le projet de révision de la carte communale de HAUDRECY   |
| 2021-07-027 | Demande d'avis sur le projet de révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de CHARLEVILLE-MEZIERES   |
| 2021-07-028 | Date et lieu des prochaines réunions du Comité Syndical et du Bureau   |

Version du 20/07/2021

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### Séance du lundi 19 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le lundi dix-neuf juillet à seize heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne, créé par arrêté du Préfet des Ardennes n°2019-183 du vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, se sont réunis, suivant la convocation qui leur a été adressée, à la Salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, sous la présidence de Monsieur Didier HERBILLON, Président du SMSNA.

#### Étaient présents :

Membres titulaires : MM. Jean-Louis BOUCHER – Philippe CANOT – Philippe CLAUDE – Bernard DEKENS – Mme Inès DE MONTGON – MM. Régis DEPAIX (du point 2021-07-018 au 2021-07-025) – Didier HERBILLON (pouvoir de M. FOSTIER) – Miguel LEROY (pouvoir de M. JEANTY MARQUIGNY) – André LIEBEAUX (pouvoir de M. DEPAIX à partir du point 2021-07-026) – Fabien PRIGNON – Mathieu SONNET.

Membres suppléants : Mmes Isabelle BODART – Florence MIDOUX – M. Michel NORMAND.

#### Absents excusés :

MM. Jean-Marie BARREDA – Mme Marie Antoinette BEAUDA – MM. Ludovic BEURAIN – Mmes Elisabeth BONILLO-DERAM – Beatrice CARDON – MM. Ghislain DEBAIFFE – Mme Marie-Pierre DEBREUX – MM. M. DEPAIX (à partir du 2021-07-026) – Jérémy DUPUY – Patrick FOSTIER (pouvoir à M. HERBILLON) – Kevin GENGOUX – Mme Alexandra JEANTY MARQUIGNY (pouvoir à M. LEROY) – MM. Frédéric LATOUR – Gilles MICHEL – Jean-Pol OURY – Jean Louis SWARTVAGHER – Mme Stéphanie SGIARROVELLO – MM. Claude WALLENDORFF – Marc WATHY.

Monsieur Bernard DEKENS (CCARM) est nommé secrétaire de séance.

---

#### Approbation du compte-rendu de la séance du lundi 7 avril 2021

Le compte-rendu de la séance du lundi 7 avril 2021 est lu et approuvé à l'unanimité. Madame Isabelle BODART signale sa présence à cette séance.

#### 2021-07-018      Approbation de la synthèse du diagnostic du SCoT (annexes)

Considérant la synthèse du diagnostic du SCoT Nord-Ardenne transmise par l'Agence d'Urbanisme de REIMS,

Considérant les différents retours des EPCI membres,

Considérant le relevé des corrections effectuées par l'Agence d'urbanisme à l'issue de la consultation des EPCI,

Considérant l'avis favorable du Bureau, réuni le 19 juillet 2021,

Entendu la présentation de M. HERBILLON,

## **SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES**

### **DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

Entendu M. DEKENS rappeler que le diagnostic n'est pas figé et sera nourri tout le long de l'élaboration du SCoT,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **Approuve** la mouture de la synthèse du diagnostic du SCoT Nord-Ardenne avec ses modifications.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

2021-07-019 Retour des Communautés membres sur la proposition de candidature à l'UNESCO pour l'inscription des réseaux de fortifications Nord-Ardennais à la Liste du patrimoine mondial

Entendu la présentation du projet de candidature par M. HERBILLON,

Considérant le retour favorable de tous les EPCI membres du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes,

Entendu M. HERBILLON informer que le coût d'une candidature oscille entre un total de 500 000 € et 1 000 000 € pour 5 à 7 ans de travail,

Considérant qu'un inventaire complet est un préalable à la candidature,

Entendu Mme DE MONTGON interroger sur la durée de la procédure et le pilotage du projet,

Entendu M. HERBILLON informer que la durée de procédure est de 5 à 7 ans, le pilotage pouvant être confié à l'Agence d'Urbanisme de REIMS eu égard à son expérience avec un apport des services de l'Etat, de la Région Grand Est et d'acteurs reconnus,

Entendu M. CLAUDE interroger sur le financement de l'opération,

Entendu M. HERBILLON informer que la répartition entre les EPCI membres pourrait être effectuée au regard du nombre d'habitants et qu'une aide financière et technique pourrait notamment être apportée par la DRAC en particulier sur les études,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **Prend acte** de cette information.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### 2021-07-020 Constitution du Collège des élus pour le PCAET

Considérant la proposition de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole de créer un Collège d'Elus afin d'impliquer pleinement les élus membres du SCoT Nord-Ardenne dans l'élaboration du PCAET,

Considérant l'avis favorable du Bureau du 31 mai 2021 sur la création d'un collège des Elus au regard de la nécessité de créer un espace de dialogue spécifique mais pas indépendant du Syndicat Mixte et de son Assemblée Délibérante,

Considérant que ce collège est composé d'un membre représentant de chaque EPCI membre et d'un représentant du Bureau, M. BEURAIN,

Considérant les retours de EPCI membres au courrier du 8 juin 2021, les appelant à transmettre le nom de leur représentant, par courriel, courrier ou lors du Bureau du 19 juillet 2021,

Entendu M. HERBILLON informer que Mme Inès DE MONGTON pourrait représenter la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, représentation qui doit faire l'objet d'une délibération,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **Approuve** la création d'un Collège des Elus pour le suivi du PCAET dont la composition, à confirmer, serait la suivante :

|                                 |                      |
|---------------------------------|----------------------|
| CA Ardenne Métropole            | Mme Inès DE MONTGON  |
| CC Ardennes rives de Meuse      | Mme Dominique FLORES |
| CC Ardennes Thiérache           | M. Fabien GRABOWECKI |
| CC Portes du Luxembourg         | M. Ludovic BEURAIN   |
| CC Vallées et Plateau d'Ardenne | M. André LIEBEAUX    |

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### 2021-07-021 Information sur la création d'un visuel par un établissement scolaire

Considérant le courrier en date du 3 mai 2021 interrogeant le lycée Sévigné de CHARLEVILLE-MEZIERES en vue de connaître la faisabilité d'un travail avec la classe de BTS communication pour la réalisation d'une charte visuelle du Syndicat Mixte,

Considérant que les contacts noués avec les services ont permis de découvrir une réelle motivation de l'enseignante encadrant le BTS sur cette proposition,

Considérant la nécessité de produire un cahier des charges en vue de démarrer le projet pour septembre 2021,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **Prend acte** de cette information.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### 2021-07-022 Approbation de la feuille de route pour l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) (annexe)

Entendu M. HERBILLON proposer un point supplémentaire sur table,

Considérant qu'à l'issue de celle du diagnostic dont l'alimentation sera assurée tout le long de l'élaboration du SCoT, la phase de préparation du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) est à mener,

Considérant que le PAS définit les ambitions de développement et d'aménagement à un horizon de 20 ans sur la base de la synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent,

Entendu M. HERBILLON informer que suite à une réunion de cadrage, l'Agence d'Urbanisme de REIMS a proposé une méthode et un travail autour de 4 axes entraînant la création de 4 commissions,

Entendu M. HERBILLON préciser que l'ensemble des objectifs fondamentaux et complémentaires définis dans la feuille de route sont des propositions qui sont appelées à être modifiées, complétées, maintenues ou supprimées,

Entendu M. HERBILLON insister sur la production d'un chapeau introductif avec pour objectif d'unir autour du thème « favoriser le retour de la croissance démographique par un développement économique » et sur la possibilité de mener plusieurs réunions de concertation afin d'impliquer le maximum de personnes,

Entendu Mme DE MONTGON souhaiter que ce chapeau intègre la transition écologique avec notamment le bas carbone,

Entendu M. HERBILLON signaler que cette préoccupation est partout et principalement dans l'habitat et que la notion de résilience est à intégrer dans le chapeau,

Entendu M. DEKENS mettre en garde sur l'application des objectifs chiffrés et les effets de la transition écologique sur l'économie réelle,

Entendu Mme DE MONTGON appeler à ce que le territoire soit pilote sur le bas carbone afin de ne pas subir les évolutions réglementaires, à ne pas opposer économie et écologie et à considérer que le nucléaire est une énergie clé, car énergie décarbonée et difficilement substituable par les énergies renouvelables,

Entendu M. DEKENS s'inquiéter des pertes d'emploi dans l'industrie automobile,

Entendu M. CLAUDE informer qu'un véhicule électrique doit parcourir au minimum 50 000 km pour une diminution du taux global d'émission de carbone soit considérée,

Entendu M. LEROY s'inquiéter d'un développement de la méthanisation basé sur un enfermement du bétail,

Entendu M. DEKENS rappeler l'importance d'une politique sylvicole résiliente,

Entendu M. CANOT estimer que le planning présenté des réunions de concertation avec le public en juin, juillet et août sont peu propices à la mobilisation,

Entendu M. HERBILLON estimer que les réunions de concertation avec le public devront se tenir plutôt en septembre 2022 et que ces réunions devront être complétées d'initiatives attractives comme les expositions,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **Approuve** la feuille de route pour l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS),

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

\* **Approuve** la création de 4 commissions thématiques auxquelles participera le Président et présidées de la manière suivante :

- Commission / axe n°1, but à atteindre : Développer une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptée aux nouveaux modes de vie, contribuant à l'équilibre et la complémentarité des territoires » ;
  - Commission présidée par Regis DEPAIX ;
- Commission / axe n°2, but à atteindre : « assurer le développement d'une économie qui valorise les savoir-faire et d'une agriculture contribuant à la satisfaction des besoins locaux » ;
  - Commission présidée par Ludovic BEAURAIN ;
- Commission / axe n°3, but à atteindre : « articuler un développement limitant l'artificialisation des sols, fondé sur les richesses paysagères et patrimoniales du territoire et mettant en valeur ses espaces urbains comme naturels » ;
  - Commission présidée par Miguel LEROY ;
- Commission / axe n°4, but à atteindre : « profiter des atouts environnementaux du territoire en accompagnant les transitions écologiques, énergétiques et climatiques ».
  - Commission présidée par Bernard DEKENS

\* **Approuve** la rédaction d'un chapeau introductif incluant l'ambition de « favoriser le retour à la croissance démographique par un développement économique durable »,

\* **Approuve** le principe de la tenue de réunions par EPCI avec les forces vives des territoires afin d'impliquer pleinement à l'élaboration du SCoT Nord-Ardenne.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**2021-07-023** Demande d'avis sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Rhin-Meuse 2022-2027 et sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et des Programmes de mesures associés des districts du Rhin et de la Meuse au titre du cycle 2022- 2027

Vu l'article L.122-1-13 du Code de l'urbanisme,

Vu le courrier en date du 24 février 2021, reçu le 5 mars 2021, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement Grand Est relatif à une demande d'élaboration d'avis sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Rhin-Meuse 2022-2027 ainsi que sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et des Programmes de mesures associés des districts du Rhin et de la Meuse au titre du cycle 2022- 2027,

Vu le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Rhin-Meuse 2022-2027,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et les Programmes de mesures associés des districts du Rhin et de la Meuse au titre du cycle 2022- 2027,

Vu sa délibération n° 2021-04-014 du 07 avril 2021 établissant le choix de ne pas formuler d'avis au même titre que pour le PGRI du bassin Seine-Normandie,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **Approuve** le principe de ne pas prononcer d'avis sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Rhin-Meuse 2022-2027, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et les Programmes de mesures associés des districts du Rhin et de la Meuse au titre du cycle 2022- 2027.

\* **Donne délégation** au Président pour informer la partie.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### 2021-07-024 Demande d'avis sur la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) de la vallée de la Meuse, des Ayvelles à Givet

Vu l'article R.562-7 du Code de l'environnement,

Vu le courrier en date du 28 juin 2021, reçu le 1<sup>er</sup> juillet, de la Direction Départementale des Territoires (DDT) des Ardennes relatif à une demande d'avis dans le cadre de la procédure de consultation des personnes publiques associées (PPA),

Vu la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) de la vallée de la Meuse, des Ayvelles à Givet,

Vu sa délibération n°2021-04-014 du 07 avril 2021 établissant le choix de ne pas formuler d'avis au même titre que pour le PGRI du bassin Seine-Normandie,

Vu sa délibération n°2021-07-022 du 19 juillet relative à la demande d'avis sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Rhin-Meuse 2022-2027 et sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et des Programmes de mesures associés des districts du Rhin et de la Meuse au titre du cycle 2022- 2027,

Considérant que le Syndicat Mixte demeure en cours d'élaboration du SCoT,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **Approuve** le principe de ne pas prononcer d'avis sur la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) de la vallée de la Meuse, des Ayvelles à Givet.

\* **Donne délégation** au Président pour informer la partie.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### 2021-07-025 Demande d'avis sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de BAZEILLES

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le courrier en date du 20 avril 2021, reçu le 26 avril, de la Commune de BAZEILLES transmettant son projet de révision allégée de son PLU et demandant avis,

Entendu M. HERBILLON informer qu'il a participé à la réunion d'examen conjoint organisée le 9 juillet 2021 à BAZEILLES,

Entendu M. HERBILLON demander au Comité Syndical d'approuver un avis avec réserve portant sur le contrôle des eaux de ruissellement pouvant impacter une zone de captage en eau potable de SEDAN et le souhait d'être destinataire du programme de protection des eaux de ruissellement,

Entendu M. HERBILLON informer que le Préfet des Ardennes a émis un avis similaire,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **Donne un avis favorable** avec réserve portant sur le contrôle des eaux de ruissellement pouvant impacter une zone de captage en eau potable de SEDAN et pour être destinataire du programme de protection des eaux de ruissellement.

\* **Donne délégation** au Président pour informer la Commune.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### 2021-07-026 Demande d'avis sur le projet de révision de la carte communale de HAUDRECY

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L. 142-4, L.142-5 et R142-2,

Vu le courrier en date du 24 juin 2021, reçu le 1<sup>er</sup> juillet, de la Commune de HAUDRECY transmettant au Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne son projet de révision de sa carte communale afin de recueillir son avis en tant que personnes publiques associées (PPA),

Vu la délibération du 30 août 2016 du Conseil Municipal d'Haudrecy prescrivant la révision de la carte communale,

Considérant que si le Code de l'urbanisme est silencieux sur l'association des PPA, des chambres consulaires et des EPCI intéressés par la carte communale, cette phase de demande d'avis est recommandée,

Considérant l'avis favorable émis par M. FOSTIER, Vice-Président dont le territoire est concerné par cette requête,

Entendu M. HERBILLON appeler à émettre un avis positif à ce projet,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

*Monsieur Philippe CLAUDE ne participe pas au vote.*

\* **Donne un avis favorable** au portant sur le projet de révision de la carte communale de HAUDRECY

\* **Donne délégation** au Président pour informer la Commune.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### 2021-07-027 Demande d'avis sur le projet de révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de CHARLEVILLE-MEZIERES

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le courriel en date du 30 juin 2021, la Commune de CHARLEVILLE-MEZIERES transmettant son projet de révision allégée n°3 de son PLU afin de recueillir l'avis du Syndicat Mixte,

Vu la délibération n° 2019-05-013 du 13 mai 2019,

Entendu M. HERBILLON informer qu'il avait repris la charge d'analyser le dossier et l'exposé du projet,

Entendu M. HERBILLON signaler que la Commune porte trois procédures portant par ordre croissant sur une modification simplifiée (quartier Ronde Couture et points divers), une modification de droit commun (campus, château Renaudin) pour lesquelles un avis a déjà été émis et une révision allégée sur le secteur Deville sur laquelle le Syndicat Mixte est interpellé,

Considérant que le bilan de la concertation publique préalable et le projet de révision allégée ont été arrêtés par le Conseil Municipal du 24 juin 2021,

Entendu M. HERBILLON appeler à émettre un avis positif à ce projet,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **Donne un avis favorable** au portant sur le projet de révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de CHARLEVILLE-MEZIERES.

\* **Donne délégation** au Président pour informer la Commune.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

### DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**2021-07-028**    **Date et lieu des prochaines réunions du Comité Syndical et du Bureau**

Entendu M. HERBILLON proposer que les prochaines dates soient fixées ultérieurement d'un commun accord entre les EPCI,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **donne acte** au Président pour cette information.